

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Meximieux Aménagement d'un parc urbain en continuité de celui de l'Aubépin et d'une liaison piétonne le long du Longevent

Objet de la concertation :

La commune de Meximieux a lancé une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour l'aménagement d'un parc urbain en continuité de celui de l'Aubépin et d'une liaison piétonne le long du Longevent. Les principaux objectifs sont de boucler l'anneau vert afin d'offrir une liaison inter-quartiers aux habitants de Meximieux, d'offrir un espace de déambulation en milieu naturel à proximité du centre-ville, d'agrandir le parc de l'Aubépin pour créer un véritable parc urbain, de protéger et développer un arboretum existant, d'agrandir un espace identifié comme refuge LPO afin de préserver la faune présente sur le site en sacralisant cet espace, de conserver un cadre de vie agréable avec l'ajout d'un nouveau poumon vert et de contribuer à faire de Meximieux une « ville-paysage ». Ce projet revêt un caractère d'intérêt général par les réponses qu'il apporte aux besoins et enjeux sur la commune de Meximieux.

Concertation préalable à compter du 23 septembre 2024 :

Cette procédure de déclaration de projet fait l'objet d'une concertation préalable du public, en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Par délibération n° 2024-123 du 02 juillet 2024, le conseil municipal de Meximieux a défini les modalités de la concertation de la présente déclaration de projet. Celle-ci débutera le :

Lundi 23 Septembre 2024 à 8h00

et se déroulera tout au long de l'élaboration du dossier de déclaration de projet

Modalités de la concertation :

Cette concertation préalable est ouverte à tous. Chacun peut y participer et s'exprimer sur le projet selon les modalités de son choix, proposées au sein du dispositif mis en œuvre par la commune.

Mise à disposition du public du dossier au fur et à mesure de son élaboration sur le site internet de la ville : <https://ville-meximieux.fr/plu-et-projets/> ou au service urbanisme en Mairie de Meximieux 01800 aux horaires d'ouverture du service : lundi de 13h30 à 17h, mardi de 9h à 12h, jeudi de 13h30 à 17h et vendredi de 9h à 12h.

Recensement des observations durant toute la durée de la concertation par :

- ✓ Courrier à envoyer à l'attention de M. Le Maire - Mairie de Meximieux - Service Urbanisme - 3 rue du Ban Thévenin - 01800 MEXIMIEUX.
- ✓ Courriel à l'adresse suivante : serviceurbanisme@mairie-meximieux.net
- ✓ Le biais d'un registre de concertation qui sera ouvert pendant la période énoncée et disponible au service urbanisme en Mairie de MEXIMIEUX 01800 pendant les horaires d'ouverture du service.

Un bilan de concertation sera établi et publié sur le site internet de la Ville dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation. Il sera également disponible au service urbanisme pendant les horaires d'ouverture du service.